

Le 29 Avril 2021

## **COMMUNIQUE**

### **ACCREDITATION DES JOURNALISTES ETRANGERS**

### **POUR LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES**

**DU 12 JUIN 2021**

Il est porté à la connaissance des organes médiatiques souhaitant faire accréditer à titre temporaire des journalistes étrangers pour la couverture médiatique des élections législatives Algériennes du 12 Juin 2021, que la date de dépôt des demandes d'accréditation est ouverte jusqu'au **Vendredi 28 mai 2021 inclus**. Le dossier de demande d'accréditation comprend les pièces suivantes :

- 1 – Un formulaire de demande de visa « presse », dûment rempli par l'intéressé ;
- 2 – Une fiche de renseignements de l'Autorité Nationale Indépendante des Elections pour l'accréditation temporaire, dûment remplie par l'intéressé (e), téléchargeable sur le site électronique du Consulat ;
- 3 – Une demande émanant de l'organe employeur du journaliste ;
- 4 – Une copie de la carte professionnelle du journaliste ;
- 5 – Une copie du passeport de l'intéressé (e) ;
- 6 – Deux (02) photos d'identité ;
- 7 – La liste du matériel audio-visuel, le cas échant ;
- 8 – Précisez les villes concernées par la couverture médiatique.